



## A quand les 11h00 de repos journalier...**POUR LES CRS ?**

Après la CRS 18, c'est au tour de la CRS 25 d'être les Dindons de la Farce. Après un périple de 10 heures pour se rendre de Paris à Nantes, de Pau à Nantes, les hommes de la CRS 25 se sont vu infligés une vacation de nuit qui plus est prolongée jusqu'à 05 heures du matin.

Prise de service à 07h00 pour la compagnie employée initialement sur PARIS

Prise de service à 05h00 à Pau pour la relève montante

Arrivée sur Nantes 19h00 après un périple de 10 heures dans les bouchons

Vacation 21h/05h sur le terrain

Temps de travail de 20h à 24h, quid de la sécurité ? de l'efficacité ? du respect de la Directive européenne ?

Les collègues ont travaillé sur Nantes dans des conditions intolérables (chaleur, tenue MO complète, patrouilles dynamiques permanentes, fatigues, quartiers inconnus,....).

La CRS 25, par son changement de mission, s'est vue particulièrement « soignée » avec des vacations de nuit et des étapes du tour de France.

Comment notre administration peut-elle cautionner et approuver des textes européens non-appliqués (normalement) à nos forces de l'ordre ?

Que nous abordions les sujets, horaires, sécuritaires ou encore conditions d'emploi, les CRS sont trop souvent mis à mal !

« L'UNSA Police réitère et exige une nouvelle fois que les CRS soient traités dignement, que la CRS 25 ne cesse d'être la barrière d'ajustement dès lors qu'un événement inopiné se produit.

L'UNSA Police souligne néanmoins le professionnalisme, après 24 heures non stop, des collègues de la CRS 25 afin de permettre le retour sur résidence de la CRS 17

L'UNSA Police exige que le principe de 13heures de service continu soit appliqué »

Le Pôle CRS UNSA Police

*UNSA POLICE, le langage de vérité*